

DEPARTEMENT du TARN
MAIRIE de
FREJEVILLE
Code postal 81570
Tél : 05.63.74.33.58
mairie@frejeville.fr

Conseil Municipal

Procès-Verbal

Séance du 12 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, le Conseil Municipal de Fréjeville, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné du rapport subséquent et adressé au moins cinq jours francs avant la présente séance, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie de Fréjeville, sous la présidence de **José NUNES** Maire.

- Nombre de membres en exercice : 15
- Présents : 12
- Absents ayant voté par procuration et excusés : 3 (Sabine GORSSE donne procuration à Marie-Florence FARAL, Catherine AURIOL donne procuration à Thierry CAUSSE, Hélène VA donne procuration à Nicolas CAUSSE)
- Secrétaire de séance : Laura GANSEMAN

1. Ordre du Jour

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023
- Vote du Budget 2023
- Adhésion au service « RGPD » de l'ADM et nomination d'un délégué à la protection des données
- Subventions aux associations
- Contrats des secrétaires
- Questions diverses

*

*

*

➤ **Délibération n°11 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2022 et de les reconduire à l'identique sur 2023 soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.66 % (dont taux départemental 29.91 % et taux communal 11.75 %)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.72 %
- Taxe habitation maisons secondaires : 15.51 %
- Cotisation foncière des entreprises : 24.83 %

Mise aux voix de cette proposition

14 pour et 1 abstention (Didier MAHOUX)

➤ **Délibération n°12 : Vote du Budget 2023**

Thierry CAUSSE présente le Budget 2023 en fonctionnement et investissement.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif 2023 pour la commune, équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	643 416.21 €	643 416.21 €
Section d'Investissement	338 622.32 €	338 622.32 €
TOTAL	982 038.53 €	982 038.53 €

Mise aux voix de cette proposition

Unanimité

➤ **Délibération n°13 : Adhésion au service « RGPD » de l'ADM et nomination d'un délégué à la protection des données.**

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

En effet, le bureau de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche.

Le Maire expose à l'assemblée le contrat de service de Délégué à la protection des données proposé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, et annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal décide d'autoriser la signature du contrat de service « RGPD et Délégué à la Protection des données » et à désigner l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme étant notre Délégué à la Protection des Données

Mise aux voix de cette proposition

Unanimité

➤ Délibération n°14 : Renouvellement du contrat à durée déterminée

M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat à durée déterminée de Joan BOCHATON jusqu'au 31 janvier 2024 pour 17h30 hebdomadaire.

Mise aux voix de cette proposition

Majoritaire, 1 abstention (Jean Bernard CEBE)

➤ Délibération n° 15: Création poste rédacteur

M. le Maire demande la création d'un poste de rédacteur à temps non complet pour raison de 20 heures hebdomadaires relevant de la catégorie B au service administratif à compter du 1^{er} juin 2023.

Mise aux voix de cette proposition

Majoritaire, 1 abstention (Jean Bernard CEBE)

➤ Délibération n°16 : Demande d'autorisation subvention au district de foot de l'éclairage du stade

Monsieur le Maire rappelle qu'il faudrait moderniser en LED l'éclairage du stade.

Que les performances des nouveaux projecteurs LED PHILIPS permettent d'économiser un projecteur par mats soit 4 projecteurs au total pour une économie d'énergie de 33% par rapport à l'existant.

Coût total opération : 29 460 € TTC

- FAFA	:	24 000.00 €	(80%)
- Autofinancement commune	:	5 460.00 €	(20%)

Mise aux voix de cette proposition

Unanimité pour

Fin de conseil

Le Maire,

José NUNES



Le secrétaire de séance,

